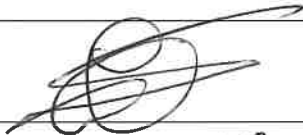
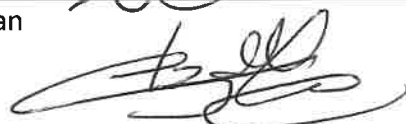




PV du CONSEIL MUNICIPAL
vendredi 25 Septembre 2025 à 20h00
en MAIRIE

Date de convocation	20 septembre 2025
Liste des présents	JEAN Agnès, CHAZELLET Christian, AVONT Laurence, DEBERLE Amandine, MATHIEU Nathalie, MATHIEU Bernard, PIROUX Michel (arrivé à 21h)
Listes des absents excusés	CHABRIER Mickael, BOURY Marc
Présidente de séance	JEAN Agnès 
Secrétaire de séance	CHAZELET Christian 

Le PV du conseil du 25 septembre 2025 validé à l'unanimité.

Délibération n° 33-2025 : Adhésion au souvenir français

Mme le Maire rappelle l'objet de l'association « Le Souvenir Français ». Cette association œuvre pour faire vivre au quotidien la mémoire combattante française. Dans de nombreux cimetières communaux, les concessions des « combattants pour la France » sont en déshérence. Les comités du souvenir aident à l'entretien et à la rénovation des plaques et des tombes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'association « du Souvenir français ». Le montant de l'adhésion est de 20 euros pour l'année 2025.

A l'unanimité

Délibération n° 34-2025 : Cession de barnums à titre gracieux	
<p>Dans le cadre d'une nouvelle politique régionale en faveur des territoires ruraux et du tissu associatif, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un dispositif inédit de cession gratuite de barnums aux communes de moins de 2 000 habitants.</p> <p>L'objectif est de mettre à disposition des associations locales un matériel de qualité pour l'organisation de leurs événements entièrement pris en charge par la collectivité régionale.</p> <p>Ce soutien passe par une convention entre la Région et les communes éligibles au « bonus ruralité », Le conseil municipal, décide de solliciter le don d'un barnum au Conseil Régional AURA</p>	<i>A l'unanimité</i>
Délibération n° 35-2025 : Convention pluriannuelle avec le pépiniériste	
<p>Mme le Maire propose de passer une convention pluriannuelle de 3 années renouvelable par tacite reconduction avec M DELIZY afin qu'il puisse exercer son activité de pépiniériste, sur les parcelles B n° 368 et 369. M DELIZY devra remettre en état le terrain en cas de cessation d'activité. (100 €) ,</p>	<i>A l'unanimité</i>
Délibération n° 36-2025 : Création d'un emploi permanent à temps complet de 35 heures	
<p>Mme le Maire de SAINT PRIVAT DU DRAGON indique qu'il y a lieu de transformer le contrat à durée déterminé d'un agent contractuel qui exerce les fonctions d'agent d'entretien. Elle ajoute que cet emploi correspond au grade d'Adjoint technique territorial à temps complet de 35 heures de catégorie C, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.</p> <p>Le conseil Municipal, décide de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique de catégorie C à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 novembre 2025 ;</p>	<i>A l'unanimité</i>
Délibération n° 37-2025 : Convention avec l'association « Grenouille »	
<p>L'Association GRENOUILLE » domiciliée à LANGEAC, sollicite la salle polyvalente pour organiser des manifestations culturelles. Le conseil Municipal, décide d'établir une convention de prêt de salle et de louer la Salle polyvalente au prix de 30 euros par spectacle et de donner la gratuité de l'entrée des spectacles aux habitants de la commune.</p>	<i>A l'unanimité</i>

Délibération n° 38-2025 : Location de la salle polyvalente

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que des praticiens souhaitent exercer des activités sur la commune de Saint Privat du Dragon. Pour cela ils sollicitent le prêt de la salle des fêtes plusieurs fois par semaine.

Après avoir délibéré le conseil Municipal, décide de :

Louer la salle polyvalente à :

- Nathalie CHARASSE (Qi Gong) pour 50 euros mensuels
- Otavio OLIVERA (Musique) pour 20 euros mensuels.
- Lucie TAVERNIER (Méditation) pour 25 euros mensuels

Ces locations cesseront lors de l'arrêt de leur activité.

A l'unanimité

Délibération n° 39-2025 : Tarifs de vente des stèles reprises au cimetière.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la reprise des tombes en déshérence de la Commune, des stèles ont été récupérées et pourraient être vendues à des particuliers, à la condition qu'elles restent dans la commune. Le conseil Municipal, décide de vendre les stèles reprises au prix unitaire de 1 900 euros.

A l'unanimité

Fin de séance à 21h45